Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260331-DCM2026033111-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 27.03.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Tyfenn BAUBRY, Gaelle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Isabelle HOARAU, Anne-Lise MOREL.
Absent excusé : Mael PIRIOU.
Pouvoir : Mael PIRIOU à Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Xavier GISSEROT.

Délibération n° 2026-03-31/11

Budget communal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal doit impérativement être voté à l'équilibre et respecter le principe de sincérité budgétaire. Il précise que le budget primitif 2026, tel qu'approuvé lors de la séance du 4 mars 2026, présente un déséquilibre sur les écritures réelles. Cette situation résulte d'une anticipation du remboursement du capital de l'emprunt in fine, dont l'échéance ne surviendra qu'en 2027. En conséquence, une décision modificative doit être adoptée afin de rétablir la conformité aux principes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous

Budget Communal

Section d'investissement

Dépenses		
1641	Emprunts en euros	- 344 988,75 €
2152	Installation de voirie	+40 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	+ 5 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	+ 5 000,00 €
231 op 140	Immobilisation corps. en cours	+ 20 000,00 €
231 op 142	Immobilisation corps. en cours	+ 164 988,75 €
TOTAL		-110 000,00 €

Recettes		
1641	Emprunt en euros	- 110 000,00 €
TOTAL		- 110 000,00 €

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 09 AVR. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

Le Secrétaire de séance,
Xavier GISSEROT